



EVOLUTION DU METIER D'ASCT : C'EST NOTRE AFFAIRE !

CTN ASCT

➔ La Direction des Trains veut transformer en profondeur le métier d'ASCT, en fonction des différentes activités voyageurs (VFE, Proximité, Transilien).

↪ Evolutions en lien direct avec la nouvelle structuration de la SNCF en branche et pilotage par activité.

La Fédération CGT condamne et combat ces réorganisations.

Car elles sont contraires à notre conception du service public garanti par l'unicité de la SNCF et de ses métiers.

Ces transformations auront un impact sur nos conditions sociales.

Les grandes lignes du projet de la Direction ont été présentées en bilatérale aux organisations syndicales.

La CGT juge dangereuses les évolutions envisagées :

EVOLUTIONS	CONSEQUENCES
➤ Sur les critères d'embauche au métier d'ASCT.	➤ Recul des embauches directes au profit de mutations d'autres services.
➤ Sur la formation initiale et continue par activité.	➤ Appauvrissement des qualifications et cloisonnement des ASCT par activité.
➤ Sur les parcours professionnels.	➤ Cloisonnement des ASCT dans des situations professionnelles répétitives, monotones et dévalorisantes. Evolution de carrière au choix de la Direction.
➤ Sur l'organisation des roulements.	➤ bouleversement dans la répartition des trains entre ECT et résidences, générant dégradation du contenu des journées de travail, des roulements et déplacement forcé d'ASCT vers d'autres affectations. Plus de rigidité dans la production et la gestion des congés, en faisant perdre des souplesses sur la disponibilité d'ASCT d'une activité à une autre.
➤ Sur les mécanismes de rémunération.	➤ Diminution du nombre de RHR avec un transfert d'une partie des EVS correspondantes vers la prime de travail. Evolution du système de rémunération sans aucun mécanisme concret.

N'ACCEPTONS PAS « un marché de dupes » visant à éclater le métier unique d'ASCT et à autofinancer notre pouvoir d'achat par la dégradation de nos conditions de travail.

D'autres choix sont nécessaires pour développer le service public et améliorer les conditions de travail :

Par exemple, dans certains ECT, la CGT s'appuyant sur l'intervention collective des ASCT, a su imposer une mixité dans des roulements qui devaient initialement être dédiés à 100% sur un produit ou un axe.

Nous avons la volonté de construire une organisation qui corresponde à nos attentes, qui nous motive dans l'exercice du métier d'ASCT et qui rende plus efficace le service public SNCF.

La CGT constate un désaccord de fond sur l'évolution du métier que la Direction envisage.

Nous revendiquons :

- **Une formation initiale et continue basée sur un socle commun transverse aux activités, prenant appui sur les 21 situations professionnelles,**
- **Des possibilités de parcours professionnel varié sur l'ensemble des activités, reposant sur des critères équitables pour tous les ASCT,**
- **Un déroulement de carrière harmonieux basé sur l'expérience acquise, la formation professionnelle, et par une diminution des délais de séjour en niveau et qualification,**
- **Une réglementation du travail identique quelle que soit l'activité exercée,**
- **Des principes de rémunération communs, notamment en ce qui concerne la prime de travail.**

Le 16 septembre 2008, lors de la convention ASCT organisée par la Direction, les militants CGT se sont mobilisés pour informer les ASCT présents des enjeux du projet de la Direction.

La CGT les a invités à interpeller concrètement la Direction :

- ☞ Sur la non reconnaissance, par une compensation en temps, des contraintes inhérentes au métier de roulant ASCT (déplacement en RHR et vie familiale perturbée),
- ☞ Sur le vécu quotidien du métier d'ASCT, avec la suppression d'agent B, refus de congés, trafic perturbé (suite au manque d'effectif, de matériel, d'entretien des infrastructures...),
- ☞ Sur l'extension de l'E.A.S (Equipement à Agent Seul) sur les TER, alors que cette organisation en Ile de France a accentué la fraude et l'insécurité.
- ☞ Sur les projets de réorganisation qui casse le métier unique d'ASCT,
- ☞ Sur le parcours professionnel en reconnaissant la qualification du métier d'ASCT dans le déroulement de carrière,
- ☞ Sur la crédibilité d'une Direction Nationale qui concède des avancées sociales lors de la négociation unitaire du 16 avril 2008, (revalorisation de la prime de travail jusqu'à 40 € par mois et mise en place d'une indemnité mensuelle de 70 € pour les ASCT de réserve) et qui veut utiliser nos acquis pour accompagner son projet de transformation du métier.

La CGT va continuer à informer les ASCT de l'évolution de ce projet, et construira les mobilisations unitaires nécessaires pour faire entendre nos revendications, pour l'amélioration de nos conditions sociales et du service public.